



Telebec

Anjou, le 19 juillet 2005

Madame Diane Rhéaume
Secrétaire générale
Conseil de la radiodiffusion et
des télécommunications canadiennes
Ottawa, Ontario
K1A 0N2

Service de la Réglementation
7151, rue Jean-Talon Est, Anjou (Québec) H1M 3N8
Téléphone : (514) 493-5399 Télécopieur : (514) 493-5379
Internet: reglementa@telebec.com

**SECRETARIAT
IM / TELECOM**

ENT# : 1004/00

JUL 25 2005

8340-T78-200508799

**GI / TELECOM
SECRETARIAT**

Objet : Entente entre Bell Canada et Télébec, Société en commandite

Madame:

Vous trouverez ci-joint une entente d'interconnexion intervenue entre Bell Canada et Télébec, Société en commandite soumise à l'approbation du Conseil conformément à l'article 29 de la Loi sur les télécommunications.

Certains renseignements contenus aux annexes 1, 3 et 8 sont fournis au Conseil à titre confidentiel conformément à l'article 39 de la Loi sur les télécommunications. Leur divulgation risquerait vraisemblablement soit de causer à Télébec des pertes financières appréciables ou de nuire à sa compétitivité en permettant à des concurrents actuels ou éventuels de développer des stratégies de mises en marché de nature à causer un préjudice sérieux et direct à l'entreprise, soit d'entraver des négociations présentes ou à venir avec certaines personnes en vue de contrats ou à d'autres fins. Comme l'enlèvement des données concurrentielles ou exclusives ferait en sorte que la version abrégée serait dépourvue de sens, nous n'en produisons pas pour les fins du dossier public.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Allen Mercier
Directeur - Recherche réglementaire

CRTC PM12:01 25JUL '05

p.j.